
CONDITIONS GÉNÉRALES



1. Veuillez consulter nos conditions générales ci-dessous. Si vous préférez les lire dans une autre langue, cliquez sur l'un des drapeaux ci-dessus.
2. Les présentes conditions générales s'appliquent aux étudiants qui réservent directement auprès de l'école. Si vous réservez auprès d'un agent, ce sont ses conditions générales qui s'appliquent.
3. Si nous acceptons votre inscription, votre acompte de **300 £ (400 £ pour les inscriptions en 2019) est non remboursable**. Cependant, si vous vous inscrivez en ligne, directement en personne ou par téléphone, vous avez droit à un « délai de réflexion » de 14 jours, avec un droit d'annulation sans frais. Si vous commencez votre cours durant ces 14 jours, nous pouvons facturer un montant raisonnable pour les prestations fournies, calculé en fonction de la proportion du cours entamé.
4. Tous les frais doivent être payés dans leur totalité au plus tard deux semaines avant la date de début de votre cours.
5. L'ELC Bristol se réserve le droit de refuser une inscription.
6. L'ELC Bristol n'est pas responsable des pertes de frais de scolarité ou d'autres services dues à des facteurs qui échappent à notre contrôle (phénomènes naturels tels que des inondations, des séismes, des orages). Dans de telles circonstances, aucun remboursement ne sera effectué.
7. Si vous souhaitez **repousser votre cours pour quelque raison que ce soit, par exemple si vous avez besoin d'un visa et attendez encore** qu'il vous soit délivré, vous êtes tenu de nous le faire savoir **au moins 1 semaine** avant votre arrivée prévue, sous peine de devoir payer une semaine d'hébergement afin de couvrir la période de préavis (si vous avez réservé un logement via l'école).
8. Les remboursements sont versés sur le compte émetteur, et pas obligatoirement à l'étudiant.
9. Si vous avez besoin d'un visa et que votre demande de visa est rejetée, nous vous rembourserons vos frais, déduction faite de l'acompte, une fois que nous aurons reçu une copie de la lettre de refus du visa.
10. Si, pour quelque raison que ce soit, vous devez arrêter le cours de façon anticipée, **vos frais de scolarité ne seront pas remboursés**. Veuillez consulter notre [politique et nos procédures d'annulation et de remboursement](#).
11. Si vous souhaitez quitter votre logement ou en changer, l'école vous remboursera la totalité de vos frais d'hébergement à condition que vous en **donniez préavis au moins 2 semaines complètes en avance**, sauf durant les 4 premières semaines de votre séjour où seule 1 semaine de préavis est requise. Les changements doivent toujours avoir lieu le week-end.

12. Étudiants titulaires d'un visa : veuillez noter que si vous ne disposez pas du bon visa pour vous permettre d'étudier ou si vous perdez votre droit de séjourner au Royaume-Uni, tout contrat que vous aurez conclu avec l'école sera nul.
13. Nous nous réservons le droit de vous demander de quitter l'école sans vous rembourser les frais de scolarité en cas de mauvaise conduite ou d'un manque d'assiduité. Voir les [procédures disciplinaires](#). L'école a également un [règlement scolaire](#) dont nous attendons de vous que vous le respectiez.
14. Si des étudiants se comportent de façon inacceptable dans les logements de l'école, ils pourront se voir demander de quitter les lieux ; nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure de trouver un logement de remplacement adéquat.
15. À l'ELC Bristol, nous prenons la protection des données et les droits à la vie privée de nos étudiants très à cœur et nous respectons les dispositions du RGPD (Règlement général sur la protection des données). Notre [politique de confidentialité relative aux données sur les étudiants](#) fixe la base sur laquelle toutes les informations relatives aux étudiants sont collectées, sauvegardées et partagées par.
16. À l'ELC, nous vous encourageons toujours à nous dire comment vous vous sentez et si vous avez des problèmes ou des suggestions. Veuillez cliquer ici pour consulter notre [procédure de réclamation et de suggestion](#).
17. Les centres accrédités d'étude de l'anglais mettent rarement la clé sous la porte, mais s'ils le font, cela peut être une expérience difficile pour les étudiants. Cependant, l'ELC Bristol a adhéré à « English UK », dont les membres sont automatiquement couverts par un **Programme d'urgence de soutien aux étudiants (Student Emergency Support Scheme)** qui garantit que, en cas de fermeture d'une école, les étudiants puissent achever leurs études et ne perdent pas l'argent de leur hébergement. Pour des détails complets, veuillez cliquer [ici](#).